

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE du Dimanche 7 Septembre 2025 à BAZEILLES

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs de Tennis de Table Ardennais.

Vous êtes conviés à assister à l'assemblée générale qui se déroulera :

le Dimanche 7 Septembre 2025 à 10h30 Ruelle Fondue, 08140 BAZEILLES,

(Accueil et pointage à partir de 10h00)

La présence d'un représentant de chaque association est obligatoire à cette assemblée générale, soit par son président, soit par un représentant de l'association muni d'un pouvoir signé de son président. Par ailleurs, le vote par procuration pour une personne d'une autre association n'est pas admis.

Votre association dispose d'un nombre de voix défini par l'article 8 alinéa 4 du titre II des statuts fédéraux dé-terminé par le nombre de licences validées au 30 juin 2025.

ORDRE DU JOUR:

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
- Rapport moral du Président
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de septembre 2024
- Rapport d'activité de la saison 2024-2025
- Rapport financier 2024-2025
- Budget prévisionnel 2025-2026
- **AAAAAAAA** Rapport des vérificateurs aux comptes
- Vote d'approbation des éléments financiers
- Adoption des tarifs 2025-2026
- Lancement de la saison 2025-2026
- Intervention des Personnalités
- Questions envoyées par les clubs

A l'issue de cette réunion, nous aurons l'occasion d'échanger autour du pot de l'amitié.

Comptant sur votre présence, Sportivement.

Le Comité des Ardennes de Tennis de Table,

